

209C0090
FR0000033409-FS897

19 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C2268 du 16 décembre 2008

Par courrier du 19 janvier 2009, The Goldman Sachs Group Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis) a informé l'Autorité des marchés financiers que, par suite de l'exercice le 7 janvier 2009 par sa filiale Goldman Sachs International Bank de l'option d'achat portant sur 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE qui lui a été consentie par Immobiliaria Colonial SA le 25 novembre 2008 (1), elle a franchi (2) indirectement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détient indirectement, par le biais de ses filiales, 3 379 215 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 7,26% du capital et des droits de vote de cette société (3), selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Goldman Sachs International Bank (4)	3 372 714	7,25
Goldman Sachs International	6 501	0,01
Total Goldman Sachs Group	3 379 215	7,26

- (1) Cf. D&I 208C2165 du 3 décembre 2008 et 208C2268 du 16 décembre 2008.
- (2) Au sens de l'article L. 233-7 du code de commerce.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (4) Goldman Sachs International Bank a franchi individuellement les seuils visés au premier paragraphe, selon les mêmes modalités qui y sont décrites.